État des recettes et des dépenses de l'Agence européenne pour l'évaluation des médicaments pour l'exercice 1998

(98/156/CE)

Les montants du présent document budgétaire sont exprimés en écus, sauf indication contraire.

AGENCE EUROPÉENNE POUR L'ÉVALUATION
DES MÉDICAMENTS

ÉTAT DES RECETTES

Récapitulation

Titre	Intitulé	Exercice 1998	Exercice 1997	Exercice 1996
1	*Recettes provenant de services fournis*	19 600 000	14 000 000	7 004 333,—
2	*Subventions*	12 000 000	14 000 000	10 497 149,94
3	*Excédent disponible*	p.m.	p.m.	0,—
5	*Recettes provenant du fonctionnement administratif*	300 000	350 000	372 077,11
6	*Contribution aux programmes communautaires et recettes de services*	p.m.	p.m.	0,—
9	*Recettes diverses*	p.m.	180 000	132,21
	TOTAL GÉNÉRAL	**31 900 000**	**28 530 000** ([1])	**17 873 692,26**

([1]) Après budget rectificatif et supplémentaire.

AGENCE EUROPÉENNE POUR L'ÉVALUATION
DES MÉDICAMENTS

TITRE 1

RECETTES PROVENANT DE SERVICES FOURNIS

CHAPITRE 1 0 — RECETTES PROVENANT DE SERVICES FOURNIS

Article Poste	Intitulé	Exercice 1998	Exercice 1997	Exercice 1996
	CHAPITRE 1 0			
1 0 0	***Redevances perçues***	19 600 000	14 000 000	7 004 333,—
	TOTAL DU CHAPITRE 1 0	19 600 000	14 000 000	7 004 333,—
	Total du titre 1	**19 600 000**	**14 000 000**	**7 004 333,—**

AGENCE EUROPÉENNE POUR L'ÉVALUATION
DES MÉDICAMENTS

TITRE 1

RECETTES PROVENANT DE SERVICES FOURNIS

CHAPITRE 1 0 — RECETTES PROVENANT DE SERVICES FOURNIS

1 0 0 ***Redevances perçues***

Exercice 1998	Exercice 1997	Exercice 1996
19 600 000	14 000 000	7 004 333,—

Commentaires

Règlement (CE) n° 297/95 du Conseil, du 10 février 1995, concernant les redevances dues à l'Agence européenne pour l'évaluation des médicaments (JO L 35 du 15. 2. 1995, p. 1).

AGENCE EUROPÉENNE POUR L'ÉVALUATION
DES MÉDICAMENTS

TITRE 2

SUBVENTIONS

CHAPITRE 2 0 — SUBVENTION DE LA COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE

Article Poste	Intitulé	Exercice 1998	Exercice 1997	Exercice 1996
	CHAPITRE 2 0			
2 0 0	***Subvention de la Communauté européenne***	12 000 000	14 000 000	10 497 149,94
	TOTAL DU CHAPITRE 2 0	12 000 000	14 000 000	10 497 149,94
	Total du titre 2	**12 000 000**	**14 000 000**	**10 497 149,94**

AGENCE EUROPÉENNE POUR L'ÉVALUATION
DES MÉDICAMENTS

TITRE 2

SUBVENTIONS

CHAPITRE 2 0 — SUBVENTION DE LA COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE

2 0 0 ***Subvention de la Communauté européenne***

Exercice 1998	Exercice 1997	Exercice 1996
12 000 000	14 000 000	10 497 149,94

Commentaires

Une subvention destinée à l'Agence est inscrite au budget général pour l'Union européenne. La recette inscrite correspond à la subvention prévue (article B5-3 1 2 de l'état des dépenses de la section III « Commission » du budget général).

AGENCE EUROPÉENNE POUR L'ÉVALUATION
DES MÉDICAMENTS

TITRE 3

EXCÉDENT DISPONIBLE

CHAPITRE 3 0 — EXCÉDENT DISPONIBLE

Article Poste	Intitulé	Exercice 1998	Exercice 1997	Exercice 1996
	CHAPITRE 3 0			
3 0 0	***Excédent disponible de l'exercice précédent***	p.m.	p.m.	0,—
	TOTAL DU CHAPITRE 3 0	p.m.	p.m.	0,—
	Total du titre 3	**p.m.**	**p.m.**	**0,—**

AGENCE EUROPÉENNE POUR L'ÉVALUATION
DES MÉDICAMENTS

TITRE 3

EXCÉDENT DISPONIBLE

CHAPITRE 30 — EXCÉDENT DISPONIBLE

300 ***Excédent disponible de l'exercice précédent***

Exercice 1998	Exercice 1997	Exercice 1996
p.m.	p.m.	0,—

AGENCE EUROPÉENNE POUR L'ÉVALUATION
DES MÉDICAMENTS

TITRE 5

RECETTES PROVENANT DU FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF

CHAPITRE 5 2 — REVENUS PROVENANT DES INTÉRÊTS BANCAIRES

Article Poste	Intitulé	Exercice 1998	Exercice 1997	Exercice 1996
	CHAPITRE 5 2			
5 2 0	***Revenus provenant des intérêts bancaires***	200 000	350 000	317 477,11
5 2 1	***Revenus provenant des certificats d'exportation***	100 000		54 600,—
5 2 2	***Revenus provenant de la vente de publications***	p.m.		
5 2 3	***Revenus provenant de l'organisation de séminaires***	p.m.		
	TOTAL DU CHAPITRE 5 2	300 000	350 000	372 077,11
	Total du titre 5	**300 000**	**350 000**	**372 077,11**

AGENCE EUROPÉENNE POUR L'ÉVALUATION
DES MÉDICAMENTS

TITRE 5

RECETTES PROVENANT DU FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF

CHAPITRE 5 2 — REVENUS PROVENANT DES INTÉRÊTS BANCAIRES

5 2 0 ***Revenus provenant des intérêts bancaires***

Exercice 1998	Exercice 1997	Exercice 1996
200 000	350 000	317 477,11

5 2 1 ***Revenus provenant des certificats d'exportation***

Exercice 1998	Exercice 1997	Exercice 1996
100 000		54 600,—

Commentaires

Cet article est destiné à recevoir les revenus provenant de l'émission de certificats d'exportation et d'autres dépenses administratives similaires.

5 2 2 ***Revenus provenant de la vente de publications***

Exercice 1998	Exercice 1997	Exercice 1996
p.m.		

Commentaires

Cet article est destiné à recevoir les revenus provenant de la vente de publications de l'Agence, quelle que soit leur forme.

5 2 3 ***Revenus provenant de l'organisation de séminaires***

Exercice 1998	Exercice 1997	Exercice 1996
p.m.		

Commentaires

Cet article est destiné à recevoir les revenus que l'Agence perçoit grâce à l'organisation de séminaires.

AGENCE EUROPÉENNE POUR L'ÉVALUATION
DES MÉDICAMENTS

TITRE 6

CONTRIBUTION AUX PROGRAMMES COMMUNAUTAIRES ET RECETTES DE SERVICES

CHAPITRE 6 0 — CONTRIBUTION AUX PROGRAMMES COMMUNAUTAIRES ET RECETTES DE SERVICES

Article Poste	Intitulé	Exercice 1998	Exercice 1997	Exercice 1996
	CHAPITRE 6 0			
6 0 0	***Contribution aux programmes communautaires et recettes de services***	p.m.	p.m.	p.m.
	TOTAL DU CHAPITRE 6 0	p.m.	p.m.	p.m.
	Total du titre 6	**p.m.**	**p.m.**	**p.m.**

AGENCE EUROPÉENNE POUR L'ÉVALUATION
DES MÉDICAMENTS

TITRE 6

CONTRIBUTION AUX PROGRAMMES COMMUNAUTAIRES ET RECETTES DE SERVICES

CHAPITRE 60 — CONTRIBUTION AUX PROGRAMMES COMMUNAUTAIRES ET RECETTES DE SERVICES

600 ***Contribution aux programmes communautaires et recettes de services***

Exercice 1998	Exercice 1997	Exercice 1996
p.m.	p.m.	p.m.

Commentaires

Cet article est destiné à recevoir les revenus provenant d'activités spécifiques entreprises par l'Agence sur demande de la Commission, d'autres institutions de l'Union européenne ou d'organisations internationales, et autorisées par le conseil d'administration de l'Agence.

AGENCE EUROPÉENNE POUR L'ÉVALUATION
DES MÉDICAMENTS

TITRE 9

RECETTES DIVERSES

CHAPITRE 9 0 — RECETTES DIVERSES

Article Poste	Intitulé	Exercice 1998	Exercice 1997	Exercice 1996
	CHAPITRE 9 0			
9 0 0	***Recettes diverses***	p.m.	180 000	132,21
	TOTAL DU CHAPITRE 9 0	p.m.	180 000	132,21
	Total du titre 9	**p.m.**	**180 000**	**132,21**
	TOTAL GÉNÉRAL	**31 900 000**	**28 530 000**	**17 873 692,26**

AGENCE EUROPÉENNE POUR L'ÉVALUATION
DES MÉDICAMENTS

TITRE 9

RECETTES DIVERSES

CHAPITRE 9 0 — RECETTES DIVERSES

9 0 0 ***Recettes diverses***

Exercice 1998	Exercice 1997	Exercice 1996
p.m.	180 000	132,21

AGENCE EUROPÉENNE POUR L'ÉVALUATION DES MÉDICAMENTS

ÉTAT DES DÉPENSES

Récapitulation générale des crédits (1998 et 1997) et de l'exécution (1996)

Titre	Intitulé	Crédits 1998	Crédits 1997	Exécution 1996
1	Personnel	14 373 000	12 789 000	6 855 760,02
2	Immeubles, matériel et dépenses diverses de fonctionnement	4 531 000	4 401 000	4 556 759,23
3	Dépenses opérationnelles	12 996 000	11 340 000	6 461 173,01
9	Autres dépenses	—	—	0,—
	TOTAL GÉNÉRAL	**31 900 000**	**28 530 000**	**17 873 692,26**

AGENCE EUROPÉENNE POUR L'ÉVALUATION
DES MÉDICAMENTS

TITRE 1

PERSONNEL

CHAPITRE 1 1 — PERSONNEL EN ACTIVITÉ

Article Poste	Intitulé	Crédits 1998	Crédits 1997	Exécution 1996
	CHAPITRE 1 1			
1 1 0	***Fonctionnaires et agents temporaires occupant un emploi prévu au tableau des effectifs***			
1 1 0 0	Traitements de base	7 600 000	6 500 000	2 706 901,06
1 1 0 1	Allocations familiales	525 000	550 000	258 062,20
1 1 0 2	Indemnités de dépaysement et d'expatriation	840 000	850 000	350 173,52
1 1 0 3	Indemnités forfaitaires	40 000	40 000	3 557,77
	Total de l'article 1 1 0	9 005 000	7 940 000	3 318 694,55
1 1 1	***Autres agents***			
1 1 1 0	Agents auxiliaires	330 000	800 000	1 110 685,47
1 1 1 2	Agents locaux	p.m.	p.m.	0,—
1 1 1 3	Conseillers spéciaux	p.m.	p.m.	0,—
	Total de l'article 1 1 1	330 000	800 000	1 110 685,47
1 1 2	***Formation continue, cours de langues et recyclage pour le personnel***			
1 1 2 0	Formation continue, cours de langues et recyclage pour le personnel	246 000	246 000	13 036,83
	Total de l'article 1 1 2	246 000	246 000	13 036,83
1 1 4	***Allocations et indemnités diverses***			
1 1 4 0	Allocations à la naissance et en cas de décès	5 000	5 000	203,93
1 1 4 1	Frais de voyages annuels du lieu d'affectation au lieu d'origine	115 000	80 000	41 267,50
1 1 4 2	Indemnités de logement et de transport	70 000	50 000	39 230,01
1 1 4 3	Indemnités forfaitaires de fonctions	2 000	2 000	1 223,91
1 1 4 4	Indemnités forfaitaires de déplacement	1 000	1 000	917,91

AGENCE EUROPÉENNE POUR L'ÉVALUATION DES MÉDICAMENTS

CHAPITRE 1 1 — PERSONNEL EN ACTIVITÉ *(suite)*

Article Poste	Intitulé	Crédits 1998	Crédits 1997	Exécution 1996
1 1 4	*(suite)*			
1 1 4 5	Indemnité spéciale pour les comptables et régisseurs d'avances	p.m.	p.m.	0,—
1 1 4 9	Autres indemnités et remboursements	p.m.	p.m.	24 431,28
	Total de l'article 1 1 4	193 000	138 000	107 274,54
1 1 5	***Heures supplémentaires***	p.m.	p.m.	0,—
1 1 7	***Prestations d'appoint***			
1 1 7 0	Interprètes *freelance* du service commun « interprétation-conférences »	10 000	10 000	0,—
1 1 7 3	Centre de traduction à Luxembourg	10 000	10 000	0,—
1 1 7 5	Services temporaires	200 000	265 000	800 000,—
	Total de l'article 1 1 7	220 000	285 000	800 000,—
1 1 8	***Indemnités et frais relatifs à l'entrée en fonctions, à la cessation de fonctions et aux mutations***			
1 1 8 0	Frais divers de recrutement	40 000	25 000	95 342,50
1 1 8 1	Frais de voyage (y compris ceux des membres de la famille)	11 000	40 000	6 122,08
1 1 8 2	Indemnités d'installation, de réinstallation et de mutation	100 000	150 000	166 274,56
1 1 8 3	Frais de déménagement	50 000	75 000	51 405,47
1 1 8 4	Indemnités journalières temporaires	80 000	185 000	173 714,60
	Total de l'article 1 1 8	281 000	475 000	492 859,21
1 1 9	***Adaptations des rémunérations des fonctionnaires et autres agents***			
1 1 9 0	Coefficients correcteurs	2 800 000	1 400 000	350 595,20
1 1 9 1	Crédit provisionnel	p.m.	p.m.	0,—
	Total de l'article 1 1 9	2 800 000	1 400 000	350 595,20
	TOTAL DU CHAPITRE 1 1	13 075 000	11 284 000	6 193 145,80

AGENCE EUROPÉENNE POUR L'ÉVALUATION
DES MÉDICAMENTS

CHAPITRE 1 3 — MISSIONS ET DÉPLACEMENTS

CHAPITRE 1 4 — INFRASTRUCTURE À CARACTÈRE SOCIO-MÉDICAL

CHAPITRE 1 5 — ÉCHANGE DE FONCTIONNAIRES ET EXPERTS

CHAPITRE 1 6 — SERVICE SOCIAL

Article Poste	Intitulé	Crédits 1998	Crédits 1997	Exécution 1996
	CHAPITRE 1 3			
1 3 0	***Frais de missions, de déplacements et autres dépenses accessoires***	200 000	200 000	168 485,50
	TOTAL DU CHAPITRE 1 3	200 000	200 000	168 485,50
	CHAPITRE 1 4			
1 4 0	***Restaurants et cantines***	190 000	300 000	221 248,95
1 4 1	***Service médical***	38 000	50 000	14 800,—
	TOTAL DU CHAPITRE 1 4	228 000	350 000	236 048,95
	CHAPITRE 1 5			
1 5 2	***Mobilité de personnel entre les Communautés et les secteurs publics et privés***	350 000	500 000	100 432,81
1 5 3	***Organisation de formations pour jeunes diplômés***	50 000	0	0,—
	TOTAL DU CHAPITRE 1 5	400 000	500 000	100 432,81
	CHAPITRE 1 6			
1 6 0	***Secours extraordinaires***	2 000	2 000	0,—
1 6 3	***Centres de la petite enfance et autres crèches et garderies***	p.m.	p.m.	0,—
1 6 4	***Aide complémentaire aux handicapés***	3 000	3 000	0,—
	TOTAL DU CHAPITRE 1 6	5 000	5 000	0,—

AGENCE EUROPÉENNE POUR L'ÉVALUATION DES MÉDICAMENTS

CHAPITRE 1 7 — FRAIS DE RÉCEPTION ET DE REPRÉSENTATION

CHAPITRE 1 8 — COUVERTURE DES RISQUES DE MALADIE, D'ACCIDENTS, DU RISQUE DE CHÔMAGE ET PENSIONS

Article Poste	Intitulé	Crédits 1998	Crédits 1997	Exécution 1996
	CHAPITRE 1 7			
1 7 0	***Frais de réception et de représentation***	20 000	20 000	10 000,—
	TOTAL DU CHAPITRE 1 7	20 000	20 000	10 000,—
	CHAPITRE 1 8			
1 8 2	***Relations sociales entre les membres du personnel***	30 000	30 000	5 386,13
1 8 3	***Couverture des risques de maladie et d'accident et de maladie professionnelle et couverture du risque de chômage et maintien des droits à pension***			
1 8 3 0	Couverture des risques de maladie	260 000	256 000	93 396,43
1 8 3 1	Couverture des risques d'accident et de maladie professionnelle	60 000	44 000	21 149,33
1 8 3 2	Couverture du risque de chômage des agents temporaires	65 000	56 000	21 975,44
1 8 3 3	Constitution ou maintien de droits à pension pour les agents temporaires	30 000	44 000	5 739,63
	Total de l'article 1 8 3	415 000	400 000	142 260,83
	TOTAL DU CHAPITRE 1 8	445 000	430 000	147 646,96
	Total du titre 1	**14 373 000**	**12 789 000**	**6 855 760,02**

AGENCE EUROPÉENNE POUR L'ÉVALUATION
DES MÉDICAMENTS

TITRE 1

PERSONNEL

CHAPITRE 1 1 — PERSONNEL EN ACTIVITÉ

1 1 0 ***Fonctionnaires et agents temporaires occupant un emploi prévu au tableau des effectifs***

1 1 0 0 Traitements de base

Crédits 1998	Crédits 1997	Exécution 1996
7 600 000	6 500 000	2 706 901,06

Commentaires

Statut des fonctionnaires des Communautés européennes, et notamment ses articles 62 et 66 applicables sur la base du règlement (CEE) nº 2309/93 du Conseil, du 22 juillet 1993, établissant des procédures communautaires pour l'autorisation et la surveillance des médicaments à usage humain et à usage vétérinaire et instituant une agence européenne pour l'évaluation des médicaments (JO L 214 du 24. 8. 1993, p. 1).

Ce crédit est destiné à couvrir les traitements de base des fonctionnaires et agents temporaires prévus au tableau des effectifs.

1 1 0 1 Allocations familiales

Crédits 1998	Crédits 1997	Exécution 1996
525 000	550 000	258 062,20

Commentaires

Statut des fonctionnaires des Communautés européennes, et notamment ses articles 62, 67 et 68 *bis* ainsi que la section I de son annexe VII.

Ce crédit est destiné à couvrir les allocations familiales, à savoir :

— l'allocation de foyer,

— l'allocation pour enfant à charge,

— l'allocation scolaire (y compris des bourses spéciales)

des fonctionnaires et agents temporaires.

1 1 0 2 Indemnités de dépaysement et d'expatriation

Crédits 1998	Crédits 1997	Exécution 1996
840 000	850 000	350 173,52

Commentaires

Statut des fonctionnaires des Communautés européennes, et notamment ses articles 62 et 69 ainsi que l'article 4 de son annexe VII.

Ce crédit est destiné à couvrir l'indemnité de dépaysement et d'expatriation des fonctionnaires et des agents temporaires.

AGENCE EUROPÉENNE POUR L'ÉVALUATION DES MÉDICAMENTS

CHAPITRE 1 1 — PERSONNEL EN ACTIVITÉ *(suite)*

1 1 0 *(suite)*

1 1 0 3 Indemnités forfaitaires

Crédits 1998	Crédits 1997	Exécution 1996
40 000	40 000	3 557,77

Commentaires

Statut des fonctionnaires des Communautés européennes, et notamment l'article 4 *bis* de son annexe VII.

Ce crédit est destiné à couvrir l'indemnité forfaitaire des fonctionnaires et des agents temporaires de catégorie C affectés à un emploi de sténodactylographe, de télexiste, de secrétaire de direction ou de secrétaire principal.

1 1 1 ***Autres agents***

1 1 1 0 Agents auxiliaires

Crédits 1998	Crédits 1997	Exécution 1996
330 000	800 000	1 110 685,47

Commentaires

Régime applicable aux autres agents des Communautés européennes, et notamment son article 3 et son titre III.

Ce crédit est destiné à couvrir la rémunération ainsi que la quote-part patronale dans le régime de sécurité sociale de tous les agents auxiliaires, à l'exception toutefois des montants payés sous forme de coefficient correcteur, qui sont à charge du poste 1 1 9 0.

1 1 1 2 Agents locaux

Crédits 1998	Crédits 1997	Exécution 1996
p.m.	p.m.	0,—

Commentaires

Régime applicable aux autres agents des Communautés européennes, et notamment son article 4 et son titre IV.

Ce poste est destiné à couvrir la rémunération ainsi que la quote-part patronale dans le régime de sécurité sociale des agents locaux.

1 1 1 3 Conseillers spéciaux

Crédits 1998	Crédits 1997	Exécution 1996
p.m.	p.m.	0,—

Commentaires

Régime applicable aux autres agents des Communautés européennes, et notamment ses articles 5, 82 et 83.

Ce poste est destiné à couvrir la rémunération, les frais de mission ainsi que la quote-part patronale dans l'assurance contre les risques d'accident des conseillers spéciaux.

AGENCE EUROPÉENNE POUR L'ÉVALUATION
DES MÉDICAMENTS

CHAPITRE 1 1 — PERSONNEL EN ACTIVITÉ *(suite)*

1 1 2 ***Formation continue, cours de langues et recyclage pour le personnel***

1 1 2 0 Formation continue, cours de langues et recyclage pour le personnel

Crédits 1998	Crédits 1997	Exécution 1996
246 000	246 000	13 036,83

Commentaires

Statut des fonctionnaires des Communautés européennes, et notamment son article 24 troisième alinéa.

Ce crédit est destiné à couvrir l'organisation des séances d'information à l'entrée en fonction, des cours pour l'amélioration des connaissances professionnelles, le recyclage professionnel, l'initiation aux techniques modernes, des séminaires, etc.

Il couvre également les dépenses résultant de l'achat du matériel et de la documentation nécessaires, ainsi que du recours à des experts en méthode d'organisation.

1 1 4 ***Allocations et indemnités diverses***

1 1 4 0 Allocations à la naissance et en cas de décès

Crédits 1998	Crédits 1997	Exécution 1996
5 000	5 000	203,93

Commentaires

Statut des fonctionnaires des Communautés européennes, et notamment ses articles 70, 74 et 75.

Ce crédit est destiné à couvrir :

— l'allocation de naissance,

— en cas de décès d'un fonctionnaire :

  — la rémunération globale du défunt jusqu'à la fin du troisième mois suivant celui du décès,

  — les frais de transport du corps jusqu'au lieu d'origine du défunt.

1 1 4 1 Frais de voyages annuels du lieu d'affectation au lieu d'origine

Crédits 1998	Crédits 1997	Exécution 1996
115 000	80 000	41 267,50

Commentaires

Statut des fonctionnaires des Communautés européennes, et notamment l'article 8 de son annexe VII.

Ce crédit est destiné à couvrir le paiement forfaitaire des frais de voyage pour le fonctionnaire ou l'agent temporaire, pour son conjoint et les personnes à sa charge, du lieu d'affectation au lieu d'origine, dans les conditions suivantes :

— une fois par année civile si la distance en chemin de fer entre le lieu d'affectation et le lieu d'origine est supérieure à 50 et inférieure à 725 kilomètres,

— deux fois par année civile si la distance en chemin de fer est d'au moins 725 kilomètres.

1 1 4 2 Indemnités de logement et de transport

Crédits 1998	Crédits 1997	Exécution 1996
70 000	50 000	39 230,01

Commentaires

Statut des fonctionnaires des Communautés européennes, et notamment les articles 14 *bis* et 14 *ter* de son annexe VII.

AGENCE EUROPÉENNE POUR L'ÉVALUATION DES MÉDICAMENTS

CHAPITRE 11 — PERSONNEL EN ACTIVITÉ *(suite)*

11 4 *(suite)*

1143 Indemnités forfaitaires de fonctions

Crédits 1998	Crédits 1997	Exécution 1996
2 000	2 000	1 223,91

Commentaires

Statut des fonctionnaires des Communautés européennes, et notamment l'article 14 de son annexe VII.

1144 Indemnités forfaitaires de déplacement

Crédits 1998	Crédits 1997	Exécution 1996
1 000	1 000	917,91

Commentaires

Statut des fonctionnaires des Communautés européennes, et notamment l'article 15 de son annexe VII.

1145 Indemnité spéciale pour les comptables et régisseurs d'avances

Crédits 1998	Crédits 1997	Exécution 1996
p.m.	p.m.	0,—

Commentaires

Ce poste est destiné à couvrir l'indemnité spéciale accordée aux fonctionnaires ayant la qualité de comptable, de comptable subordonné ou de régisseur d'avances.

1149 Autres indemnités et remboursements

Crédits 1998	Crédits 1997	Exécution 1996
p.m.	p.m.	24 431,28

Commentaires

Statut des fonctionnaires des Communautés européennes, et notamment son article 34.

Ce poste est destiné à couvrir :

— l'indemnité de licenciement pour un fonctionnaire stagiaire licencié en cas d'inaptitude manifeste,

— l'indemnité de résiliation du contrat d'un agent temporaire par l'Agence.

115 ***Heures supplémentaires***

Crédits 1998	Crédits 1997	Exécution 1996
p.m.	p.m.	0,—

Commentaires

Statut des fonctionnaires des Communautés européennes, et notamment son article 56 et son annexe VI.

Cet article est destiné à couvrir les indemnités forfaitaires et les rétributions aux taux horaires concernant les heures supplémentaires prestées par les fonctionnaires et agents auxiliaires des catégories C et D ainsi que par les agents locaux et qui n'ont pas pu être compensées, selon les modalités prévues, par du temps libre.

AGENCE EUROPÉENNE POUR L'ÉVALUATION
DES MÉDICAMENTS

CHAPITRE 1 1 — PERSONNEL EN ACTIVITÉ *(suite)*

1 1 7 ***Prestations d'appoint***

1 1 7 0 Interprètes *freelance* du service commun « interprétation-conférences »

Crédits 1998	Crédits 1997	Exécution 1996
10 000	10 000	0,—

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les honoraires et les frais de voyage des interprètes *freelance* et techniciens de conférence, y compris le remboursement des services fournis par les interprètes de la Commission pour toutes les réunions qui ne sont pas directement liées à la mise en œuvre du programme de travail de l'Agence.

1 1 7 3 Centre de traduction à Luxembourg

Crédits 1998	Crédits 1997	Exécution 1996
10 000	10 000	0,—

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir le coût des traductions, y compris les paiements effectués au centre de traduction de Luxembourg pour tous les textes qui ne sont pas directement liés à la mise en œuvre du programme de travail de l'Agence.

1 1 7 5 Services temporaires

Crédits 1998	Crédits 1997	Exécution 1996
200 000	265 000	800 000,—

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir :

— l'emploi de personnel intérimaire, et notamment de standardistes et dactylographes,

— les travaux de reproduction et de dactylographie confiés à l'extérieur, ne pouvant être assurés par l'Agence,

— le coût de la composition informatique des documents explicatifs et justificatifs répondant aux besoins propres de l'Agence et à présenter à l'autorité budgétaire,

— le remboursement des dépenses exposées par la Commission pour l'assistance administrative fournie à l'Agence.

1 1 8 ***Indemnités et frais relatifs à l'entrée en fonctions, à la cessation de fonctions et aux mutations***

1 1 8 0 Frais divers de recrutement

Crédits 1998	Crédits 1997	Exécution 1996
40 000	25 000	95 342,50

Commentaires

Statut des fonctionnaires des Communautés européennes, et notamment ses articles 27 à 31 et 33 et son annexe III.

Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses occasionnées par les procédures de recrutement, et notamment :

— les frais de publication,

— les frais de voyage et de séjour ainsi que l'assurance contre les risques d'accidents des candidats convoqués,

— les frais résultant directement de la promotion et de l'organisation d'épreuves collectives de recrutement (location de salles, de mobilier, de machines et matériel divers, honoraires pour la préparation et la correction des épreuves, etc.),

AGENCE EUROPÉENNE POUR L'ÉVALUATION
DES MÉDICAMENTS

CHAPITRE 11 — PERSONNEL EN ACTIVITÉ *(suite)*

11 8 *(suite)*

1180 *(suite)*

— la visite médicale d'embauche.

1181 Frais de voyage (y compris ceux des membres de la famille)

Crédits 1998	Crédits 1997	Exécution 1996
11 000	40 000	6 122,08

Commentaires

Statut des fonctionnaires des Communautés européennes, et notamment ses articles 20 et 71 et l'article 7 de son annexe VII.

Ce crédit est destiné à couvrir les frais de voyage dus aux fonctionnaires et agents temporaires (membres de la famille y compris) à l'occasion de leur entrée en fonctions, de leur départ ou de leur mutation impliquant un changement de lieu d'affectation.

1182 Indemnités d'installation, de réinstallation et de mutation

Crédits 1998	Crédits 1997	Exécution 1996
100 000	150 000	166 274,56

Commentaires

Statut des fonctionnaires des Communautés européennes, et notamment les articles 5 et 6 de son annexe VII.

Ce crédit est destiné à couvrir principalement les indemnités d'installation et de réinstallation dues aux fonctionnaires et agents temporaires tenus de changer de résidence après leur entrée en fonction ou leur mutation ainsi que lors de la cessation définitive des fonctions suivie d'une réinstallation dans une autre localité.

1183 Frais de déménagement

Crédits 1998	Crédits 1997	Exécution 1996
50 000	75 000	51 405,47

Commentaires

Statut des fonctionnaires des Communautés européennes, et notamment ses articles 20 et 71 et l'article 9 de son annexe VII.

Ce crédit est destiné à couvrir les frais de déménagement dus aux fonctionnaires et agents temporaires tenus de changer de résidence après leur entrée en fonctions ainsi que lors de la cessation définitive des fonctions suivie d'une réinstallation dans une autre localité.

1184 Indemnités journalières temporaires

Crédits 1998	Crédits 1997	Exécution 1996
80 000	185 000	173 714,60

Commentaires

Statut des fonctionnaires des Communautés européennes, et notamment ses articles 20 et 71 et l'article 10 de son annexe VII.

Ce crédit est destiné à couvrir les indemnités journalières dues aux fonctionnaires et agents temporaires qui justifient être tenus de changer de résidence après leur entrée en fonction ou leur mutation.

AGENCE EUROPÉENNE POUR L'ÉVALUATION
DES MÉDICAMENTS

CHAPITRE 11 — PERSONNEL EN ACTIVITÉ *(suite)*

119 Adaptations des rémunérations des fonctionnaires et autres agents

1190 Coefficients correcteurs

Crédits 1998	Crédits 1997	Exécution 1996
2 800 000	1 400 000	350 595,20

Commentaires

Statut des fonctionnaires des Communautés européennes, et notamment ses articles 64 et 65 et l'article 17 paragraphe 3 de son annexe VII.

Ce crédit est destiné à couvrir les incidences des coefficients correcteurs applicables à la rémunération des fonctionnaires, des agents temporaires et des agents auxiliaires.

Il couvre également l'incidence du coefficient correcteur appliqué à la partie des émoluments transférée dans un pays différent de celui du lieu d'affectation.

1191 Crédit provisionnel

Crédits 1998	Crédits 1997	Exécution 1996
p.m.	p.m.	0,—

Commentaires

Statut des fonctionnaires des Communautés européennes, et notamment son article 65 *bis*.

Règlement financier, du 21 décembre 1977, applicable au budget général des Communautés européennes (JO L 356 du 31. 12. 1977, p. 1), modifié en dernier lieu par le règlement (CE, Euratom, CECA) n° 2335/95 (JO L 240 du 7. 10. 1995, p. 12).

Ce poste est destiné à couvrir les incidences des adaptations éventuelles des rémunérations à décider par le Conseil en cours d'exercice.

Il a un caractère purement provisionnel et ne peut être utilisé qu'après avoir été viré vers d'autres articles ou postes du présent chapitre conformément aux dispositions du règlement financier.

CHAPITRE 13 — MISSIONS ET DÉPLACEMENTS

130 Frais de missions, de déplacements et autres dépenses accessoires

Crédits 1998	Crédits 1997	Exécution 1996
200 000	200 000	168 485,50

Commentaires

Statut des fonctionnaires des Communautés européennes, et notamment les articles 11 à 13 de son annexe VII.

Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses pour les frais de transport, le paiement des indemnités journalières de mission ainsi que les frais accessoires ou exceptionnels exposés pour l'exécution d'une mission par le personnel statutaire de l'Agence ainsi que pour les experts ou fonctionnaires nationaux ou internationaux détachés auprès des services de l'Agence.

AGENCE EUROPÉENNE POUR L'ÉVALUATION DES MÉDICAMENTS

CHAPITRE 1 4 — INFRASTRUCTURE À CARACTÈRE SOCIO-MÉDICAL

1 4 0 *Restaurants et cantines*

Crédits 1998	Crédits 1997	Exécution 1996
190 000	300 000	221 248,95

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses permettant d'assurer le fonctionnement des restaurants, des cafétérias et des cantines, y compris les installations d'entretien.

Il couvre également les dépenses ordinaires de remplacement du matériel existant et d'achat de nouveau matériel, lesquelles ne sont pas réputées imputables aux dépenses courantes, et le coût des honoraires des services de conseil.

1 4 1 *Service médical*

Crédits 1998	Crédits 1997	Exécution 1996
38 000	50 000	14 800,—

Commentaires

Statut des fonctionnaires des Communautés européennes, et notamment son article 59 et l'article 8 de son annexe II.

Ce crédit est destiné à couvrir, outre les honoraires des médecins, les frais des visites préventives (examens spéciaux, analyses, etc.), de matériel (médicaments, pansements, etc.), d'achat de matériel et de mobilier spéciaux ainsi que les frais de fonctionnement de la commission d'invalidité.

CHAPITRE 1 5 — ÉCHANGE DE FONCTIONNAIRES ET EXPERTS

1 5 2 *Mobilité de personnel entre les Communautés et les secteurs publics et privés*

Crédits 1998	Crédits 1997	Exécution 1996
350 000	500 000	100 432,81

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses relatives au détachement et à l'affectation temporaire dans les services de l'Agence.

1 5 3 *Organisation de formations pour jeunes diplômés*

Crédits 1998	Crédits 1997	Exécution 1996
50 000	0	0,—

Commentaires

Nouvel article

Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses encourues au titre de la formation pratique administrative de jeunes diplômés. Ces dépenses peuvent comprendre les allocations et contributions de sécurité sociale du personnel à former ainsi que les contributions et les frais de transport au début et à la fin des sessions, ceux en rapport avec le programme de formation, les frais d'accueil ou de repas et les frais de documentation.

AGENCE EUROPÉENNE POUR L'ÉVALUATION
DES MÉDICAMENTS

CHAPITRE 1 6 — SERVICE SOCIAL

1 6 0 *Secours extraordinaires*

Crédits 1998	Crédits 1997	Exécution 1996
2 000	2 000	0,—

Commentaires

Statut des fonctionnaires des Communautés européennes, et notamment son article 76.

Ce crédit est destiné à couvrir les dons, prêts ou avances qui peuvent être accordés à un fonctionnaire, à un ancien fonctionnaire ou à des ayants droit d'un fonctionnaire décédé se trouvant dans une situation particulièrement difficile.

1 6 3 *Centres de la petite enfance et autres crèches et garderies*

Crédits 1998	Crédits 1997	Exécution 1996
p.m.	p.m.	0,—

Commentaires

Cet article est destiné à couvrir certaines dépenses relatives aux centres de la petite enfance et autres crèches et garderies.

1 6 4 *Aide complémentaire aux handicapés*

Crédits 1998	Crédits 1997	Exécution 1996
3 000	3 000	0,—

Commentaires

Ce crédit est destiné, dans le cadre d'une politique en leur faveur, aux personnes handicapées suivantes :

— les fonctionnaires et agents temporaires en activité,

— les conjoints des fonctionnaires et agents temporaires en activité,

— tous les enfants à charge au sens du statut des fonctionnaires des Communautés européennes.

CHAPITRE 1 7 — FRAIS DE RÉCEPTION ET DE REPRÉSENTATION

1 7 0 *Frais de réception et de représentation*

Crédits 1998	Crédits 1997	Exécution 1996
20 000	20 000	10 000,—

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses afférentes aux obligations incombant à l'Agence en matière de réception et de représentation. Ces dépenses peuvent être exposées individuellement et dans le cadre de l'activité de l'Agence.

AGENCE EUROPÉENNE POUR L'ÉVALUATION
DES MÉDICAMENTS

CHAPITRE 1 8 — COUVERTURE DES RISQUES DE MALADIE, D'ACCIDENTS, DU RISQUE DE CHÔMAGE ET PENSIONS

1 8 2 Relations sociales entre les membres du personnel

Crédits 1998	Crédits 1997	Exécution 1996
30 000	30 000	5 386,13

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir une partie des coûts du centre récréatif, des activités culturelles, des subventions aux clubs du personnel, de la gestion et de l'équipement supplémentaire des centres sportifs ainsi qu'à promouvoir les relations sociales entre les agents des diverses nationalités.

1 8 3 Couverture des risques de maladie et d'accident et de maladie professionnelle et couverture du risque de chômage et maintien des droits à pension

1 8 3 0 Couverture des risques de maladie

Crédits 1998	Crédits 1997	Exécution 1996
260 000	256 000	93 396,43

Commentaires

Statut des fonctionnaires des Communautés européennes, et notamment son article 72.

Réglementation relative à la couverture des risques de maladie des fonctionnaires des Communautés européennes, et notamment son article 23.

Ce crédit est destiné à couvrir la quote-part patronale de l'assurance contre les risques de maladie (3,4 % du traitement de base).

1 8 3 1 Couverture des risques d'accident et de maladie professionnelle

Crédits 1998	Crédits 1997	Exécution 1996
60 000	44 000	21 149,33

Commentaires

Statut des fonctionnaires des Communautés européennes, et notamment son article 73 et l'article 15 de son annexe VIII.

Ce crédit est destiné à couvrir la quote-part patronale de l'assurance contre les risques d'accident et de maladie professionnelle (0,67 % du traitement de base) ainsi que les dépenses supplémentaires résultant de l'application des dispositions statutaires en la matière.

1 8 3 2 Couverture du risque de chômage des agents temporaires

Crédits 1998	Crédits 1997	Exécution 1996
65 000	56 000	21 975,44

Commentaires

Règlement (CECA, CEE, Euratom) n° 2799/85 du Conseil, du 27 septembre 1985, modifiant le statut des fonctionnaires des Communautés européennes ainsi que le régime applicable aux autres agents de ces Communautés (JO L 265 du 8. 10. 1985, p. 1).

Ce crédit est destiné à couvrir le risque de chômage des agents temporaires.

AGENCE EUROPÉENNE POUR L'ÉVALUATION
DES MÉDICAMENTS

CHAPITRE 1 8 — COUVERTURE DES RISQUES DE MALADIE, D'ACCIDENTS, DU RISQUE DE CHÔMAGE ET PENSIONS *(suite)*

***1 8 3** (suite)*

1 8 3 3 Constitution ou maintien de droits à pension pour les agents temporaires

Crédits 1998	Crédits 1997	Exécution 1996
30 000	44 000	5 739,63

Commentaires

Régime applicable aux autres agents des Communautés européennes, et notamment son article 42.

Ce crédit est destiné à couvrir les versements à effectuer par l'Agence en faveur des agents temporaires afin de constituer ou de maintenir leurs droits à pension dans leur pays d'origine.

AGENCE EUROPÉENNE POUR L'ÉVALUATION
DES MÉDICAMENTS

TITRE 2

IMMEUBLES, MATÉRIEL ET DÉPENSES DIVERSES DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRE 2 0 — INVESTISSEMENT IMMOBILIER, LOCATION D'IMMEUBLES ET FRAIS ACCESSOIRES

CHAPITRE 2 1 — DÉPENSES RELATIVES À L'INFORMATIQUE

Article Poste	Intitulé	Crédits 1998	Crédits 1997	Exécution 1996
	CHAPITRE 2 0			
2 0 0	***Loyers***	1 450 000	1 200 000	1 045 626,92
2 0 1	***Assurances***	110 000	65 000	59 447,39
2 0 2	***Eau, gaz, électricité et chauffage***	155 000	150 000	141 733,51
2 0 3	***Nettoyage et entretien***	115 000	200 000	143 296,43
2 0 4	***Aménagement des locaux***	100 000	100 000	13 340,43
2 0 5	***Sécurité et surveillance des immeubles***	30 000	60 000	39 033,17
2 0 8	***Autres dépenses préliminaires à l'acquisition de biens immobiliers ou à la construction d'immeubles***	p.m.	p.m.	0,—
2 0 9	***Autres dépenses afférentes aux immeubles***	630 000	600 000	595 800,—
	TOTAL DU CHAPITRE 2 0	2 590 000	2 375 000	2 038 277,85
	CHAPITRE 2 1			
2 1 1	***Réseaux informatiques***		500 000	974 988,28
2 1 1 0	Nouveaux achats de matériel	96 100		
2 1 1 1	Nouvelles acquisitions de logiciels	52 100		
2 1 1 2	Remplacement de matériel et de logiciels	p.m.		
2 1 1 3	Location de matériel et de logiciels	p.m.		
2 1 1 4	Entretien et réparation de matériel et de logiciels	380 800		
	Total de l'article 2 1 1	529 000	500 000	974 988,28

AGENCE EUROPÉENNE POUR L'ÉVALUATION
DES MÉDICAMENTS

CHAPITRE 2 1 — DÉPENSES RELATIVES À L'INFORMATIQUE *(suite)*

CHAPITRE 2 2 — BIENS MEUBLES ET FRAIS ACCESSOIRES

Article Poste	Intitulé	Crédits 1998	Crédits 1997	Exécution 1996
2 1 4	***Travaux d'analyse et de programmation, préanalyses et projets spéciaux***	425 000	400 000	691 005,27
	TOTAL DU CHAPITRE 2 1	954 000	900 000	1 665 993,55
	CHAPITRE 2 2			
2 2 0	***Matériel et installations techniques***			
2 2 0 0	Premier équipement en matériel et installations techniques	30 000	50 000	23 416,05
2 2 0 1	Renouvellement de matériel et installations techniques	5 000	5 000	860,10
2 2 0 2	Location de matériel et d'installations techniques	2 000	5 000	2 263,43
2 2 0 3	Entretien, utilisation et réparation de matériel et d'installations techniques	125 000	100 000	81 401,81
	Total de l'article 2 2 0	162 000	160 000	107 941,39
2 2 1	***Mobilier***			
2 2 1 0	Premier équipement en mobilier	30 000	20 000	79 982,98
2 2 1 1	Renouvellement de mobilier	p.m.	p.m.	0,—
2 2 1 2	Location de mobilier	p.m.	p.m.	0,—
2 2 1 3	Entretien, utilisation et réparation de mobilier	p.m.	5 000	0,—
	Total de l'article 2 2 1	30 000	25 000	79 982,98
2 2 3	***Matériel de transport***			
2 2 3 0	Premier équipement en matériel de transport	p.m.	p.m.	0,—
2 2 3 1	Renouvellement de matériel de transport	p.m.	p.m.	0,—
2 2 3 2	Location de matériel de transport	3 000	3 000	500,—
2 2 3 3	Entretien, exploitation et réparation de matériel de transport	p.m.	p.m.	0,—
	Total de l'article 2 2 3	3 000	3 000	500,—
2 2 5	***Dépenses de documentation et de bibliothèque***			
2 2 5 0	Fonds de bibliothèque, achats de livres	35 000	30 000	22 297,37

AGENCE EUROPÉENNE POUR L'ÉVALUATION DES MÉDICAMENTS

CHAPITRE 2 2 — BIENS MEUBLES ET FRAIS ACCESSOIRES *(suite)*

CHAPITRE 2 3 — DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF COURANT

Article Poste	Intitulé	Crédits 1998	Crédits 1997	Exécution 1996
2 2 5	*(suite)*			
2 2 5 1	Matériels spéciaux de bibliothèque, de documentation et de reproduction	p.m.	p.m.	0,—
2 2 5 2	Abonnements aux journaux et périodiques	30 000	18 000	17 300,—
2 2 5 4	Frais de reliure et de conservation des ouvrages de bibliothèque	p.m.	p.m.	0,—
	Total de l'article 2 2 5	65 000	48 000	39 597,37
	TOTAL DU CHAPITRE 2 2	260 000	236 000	228 021,74
	CHAPITRE 2 3			
2 3 0	***Papeterie et fournitures de bureau***	190 000	250 000	207 241,89
2 3 2	***Charges financières***			
2 3 2 0	Frais bancaires	50 000	50 000	60 000,—
2 3 2 1	Différences de change	p.m.	p.m.	0,—
2 3 2 9	Autres frais financiers	p.m.	p.m.	0,—
	Total de l'article 2 3 2	50 000	50 000	60 000,—
2 3 3	***Frais de contentieux***	p.m.	15 000	11 688,28
2 3 4	***Dommages et intérêts***	p.m.	10 000	0,—
2 3 5	***Autres dépenses de fonctionnement***			
2 3 5 0	Assurances diverses	7 000	10 000	2 000,36
2 3 5 3	Déménagements de services et travaux de manutention associés	5 000	p.m.	8 550,74
2 3 5 9	Autres dépenses de fonctionnement	5 000	10 000	8 385,28
	Total de l'article 2 3 5	17 000	20 000	18 936,38
2 3 9	***Publications***	60 000	25 000	0,—
	TOTAL DU CHAPITRE 2 3	317 000	370 000	297 866,55

AGENCE EUROPÉENNE POUR L'ÉVALUATION
DES MÉDICAMENTS

CHAPITRE 2 4 — AFFRANCHISSEMENT ET TÉLÉCOMMUNICATIONS

CHAPITRE 2 5 — FRAIS DE RÉUNIONS

Article Poste	Intitulé	Crédits 1998	Crédits 1997	Exécution 1996
	CHAPITRE 2 4			
2 4 0	***Affranchissement de correspondance et frais de port***	100 000	100 000	85 000,—
2 4 1	***Télécommunications***			
2 4 1 0	Téléphone, télécopieur et télex	270 000	350 000	200 112,73
2 4 1 1	Équipements de télécommunications	40 000	60 000	41 065,04
	Total de l'article 2 4 1	310 000	410 000	241 177,77
	TOTAL DU CHAPITRE 2 4	410 000	510 000	326 177,77
	CHAPITRE 2 5			
2 5 0	***Réunions en général***	p.m.	10 000	421,77
	TOTAL DU CHAPITRE 2 5	p.m.	10 000	421,77
	Total du titre 2	**4 531 000**	**4 401 000**	**4 556 759,23**

AGENCE EUROPÉENNE POUR L'ÉVALUATION
DES MÉDICAMENTS

TITRE 2

IMMEUBLES, MATÉRIEL ET DÉPENSES DIVERSES DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRE 20 — INVESTISSEMENT IMMOBILIER, LOCATION D'IMMEUBLES ET FRAIS ACCESSOIRES

200 ***Loyers***

Crédits 1998	Crédits 1997	Exécution 1996
1 450 000	1 200 000	1 045 626,92

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les loyers relatifs aux immeubles ou parties d'immeubles occupés ainsi que la location de magasins, de garages, de lieux d'entreposage hors site et de parkings.

201 ***Assurances***

Crédits 1998	Crédits 1997	Exécution 1996
110 000	65 000	59 447,39

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les primes prévues dans les polices d'assurance afférentes aux immeubles et parties d'immeubles occupés par l'Agence.

202 ***Eau, gaz, électricité et chauffage***

Crédits 1998	Crédits 1997	Exécution 1996
155 000	150 000	141 733,51

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les frais de consommation d'eau, de gaz, d'électricité et de chauffage.

203 ***Nettoyage et entretien***

Crédits 1998	Crédits 1997	Exécution 1996
115 000	200 000	143 296,43

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les frais de nettoyage et d'entretien, calculés d'après les contrats en cours, des locaux, des ascenseurs, du chauffage central, des équipements de conditionnement d'air, etc., les frais résultant de certains nettoyages périodiques, de l'achat de produits d'entretien, de lavage, de blanchissage, de nettoyage à sec, etc., ainsi que des remises en peinture, des réparations et des fournitures nécessaires aux ateliers d'entretien.

AGENCE EUROPÉENNE POUR L'ÉVALUATION
DES MÉDICAMENTS

CHAPITRE 2 0 — INVESTISSEMENT IMMOBILIER, LOCATION D'IMMEUBLES ET FRAIS ACCESSOIRES *(suite)*

2 0 4 ***Aménagement des locaux***

Crédits 1998	Crédits 1997	Exécution 1996
100 000	100 000	13 340,43

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir l'exécution de différents travaux d'aménagement tels que modifications de cloisonnement dans les immeubles, modifications d'installations techniques et autres interventions spécialisées en serrurerie, électricité, sanitaire, peinture, revêtement de sol, etc.

Il couvre également les dépenses de matériel lié à ces aménagements.

2 0 5 ***Sécurité et surveillance des immeubles***

Crédits 1998	Crédits 1997	Exécution 1996
30 000	60 000	39 033,17

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses relatives à la sécurité des personnes et des immeubles, notamment les contrats de surveillance des bâtiments, l'achat, la location et l'entretien du matériel de sécurité et de lutte contre l'incendie, le renouvellement de l'équipement des fonctionnaires équipiers de première intervention et les frais d'inspection réglementaire, y compris les dépenses répétitives concernant, par exemple, les badges, les cartes d'accès, etc.

2 0 8 ***Autres dépenses préliminaires à l'acquisition de biens immobiliers ou à la construction d'immeubles***

Crédits 1998	Crédits 1997	Exécution 1996
p.m.	p.m.	0,—

Commentaires

Cet article est destiné à couvrir les frais d'expertises financières et techniques préalables à l'acquisition, à la construction ou à l'équipement d'immeubles.

2 0 9 ***Autres dépenses afférentes aux immeubles***

Crédits 1998	Crédits 1997	Exécution 1996
630 000	600 000	595 800,—

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses en matière d'immeubles non prévues aux autres articles du présent chapitre notamment les frais de gérance pour les immeubles en multilocation, les frais liés à l'établissement d'états des lieux, les taxes constituant une rémunération de service d'utilité générale (enlèvement des ordures, etc.).

Il couvre également les dépenses d'assistance technique liées aux opérations d'équipement majeures des locaux.

AGENCE EUROPÉENNE POUR L'ÉVALUATION DES MÉDICAMENTS

CHAPITRE 2 1 — DÉPENSES RELATIVES À L'INFORMATIQUE

2 1 1 *Réseaux informatiques*

Crédits 1998	Crédits 1997	Exécution 1996
	500 000	974 988,28

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses d'exploitation suivantes :

— achat, location et maintenance d'ordinateurs et de terminaux connectés avec la Commission et les États membres,

— achat, location et maintenance d'ordinateurs, de matériels informatiques, de progiciels et de logiciels, autres fournitures et documentation,

— câblage informatique.

2 1 1 0 Nouveaux achats de matériel

Crédits 1998	Crédits 1997	Exécution 1996
96 100		

Commentaires

Nouveau poste

Ce crédit est destiné à couvrir l'acquisition d'ordinateurs et de terminaux, y compris l'équipement initial avec les logiciels standards de l'Agence.

2 1 1 1 Nouvelles acquisitions de logiciels

Crédits 1998	Crédits 1997	Exécution 1996
52 100		

Commentaires

Nouveau poste

Ce crédit est destiné à couvrir l'acquisition de logiciels et de progiciels.

2 1 1 2 Remplacement de matériel et de logiciels

Crédits 1998	Crédits 1997	Exécution 1996
p.m.		

Commentaires

Nouveau poste

Ce poste est destiné à couvrir le remplacement de matériel, des progiciels et des logiciels existants.

AGENCE EUROPÉENNE POUR L'ÉVALUATION
DES MÉDICAMENTS

CHAPITRE 2 1 — DÉPENSES RELATIVES À L'INFORMATIQUE *(suite)*

2 1 1 *(suite)*

2 1 1 3 Location de matériel et de logiciels

Crédits 1998	Crédits 1997	Exécution 1996
p.m.		

Commentaires

Nouveau poste

Ce poste est destiné à couvrir la location ou la location-bail de matériel ou de logiciels lorsqu'un achat n'est pas rentable ou qu'il est difficile à envisager en raison de restrictions budgétaires.

2 1 1 4 Entretien et réparation de matériel et de logiciels

Crédits 1998	Crédits 1997	Exécution 1996
380 800		

Commentaires

Nouveau poste

Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses d'entretien et de réparation de l'équipement auquel il est fait référence aux postes 2 1 1 0 à 2 1 1 3.

2 1 4 ***Travaux d'analyse et de programmation, préanalyses et projets spéciaux***

Crédits 1998	Crédits 1997	Exécution 1996
425 000	400 000	691 005,27

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses afférentes à l'analyse, à la programmation et à des projets spéciaux confiés à l'extérieur.

CHAPITRE 2 2 — BIENS MEUBLES ET FRAIS ACCESSOIRES

2 2 0 ***Matériel et installations techniques***

2 2 0 0 Premier équipement en matériel et installations techniques

Crédits 1998	Crédits 1997	Exécution 1996
30 000	50 000	23 416,05

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses d'équipement, notamment de matériel audiovisuel, de reproduction, d'archivage, de bibliothèque et d'interprétation.

Il couvre également les dépenses d'installations et d'équipements destinés aux fonctionnaires handicapés.

AGENCE EUROPÉENNE POUR L'ÉVALUATION
DES MÉDICAMENTS

CHAPITRE 2 2 — BIENS MEUBLES ET FRAIS ACCESSOIRES *(suite)*

2 2 0 *(suite)*

2 2 0 1 Renouvellement de matériel et installations techniques

Crédits 1998	Crédits 1997	Exécution 1996
5 000	5 000	860,10

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir le renouvellement, notamment :

— de matériel audiovisuel, de reproduction, d'archivage, de bibliothèque et d'interprétation, tels que cabines, écouteurs et boîtiers d'écoute pour installations d'interprétation simultanée,

— d'outillage divers pour les ateliers d'entretien des bâtiments.

Il couvre également les dépenses d'installations et d'équipements nécessaires aux fonctionnaires handicapés.

2 2 0 2 Location de matériel et d'installations techniques

Crédits 1998	Crédits 1997	Exécution 1996
2 000	5 000	2 263,43

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les frais de location des matériels et équipements dont l'acquisition ne se révèle pas économique ou est rendue difficile par des disponibilités budgétaires réduites.

Il couvre également les dépenses d'installations et d'équipements nécessaires aux fonctionnaires handicapés.

2 2 0 3 Entretien, utilisation et réparation de matériel et d'installations techniques

Crédits 1998	Crédits 1997	Exécution 1996
125 000	100 000	81 401,81

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les frais d'entretien et de réparation des matériels repris aux postes 2 2 0 0 à 2 2 0 2 ainsi que, par exemple, les contrats de location du matériel de photocopie et d'autres équipements techniques.

Il couvre également les dépenses d'installations et d'équipement nécessaires aux fonctionnaires handicapés.

2 2 1 ***Mobilier***

2 2 1 0 Premier équipement en mobilier

Crédits 1998	Crédits 1997	Exécution 1996
30 000	20 000	79 982,98

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir l'achat de mobilier de bureau et de mobilier spécialisé, notamment de mobilier ergonomique, de rayonnages pour archives, etc.

AGENCE EUROPÉENNE POUR L'ÉVALUATION
DES MÉDICAMENTS

CHAPITRE 2 2 — BIENS MEUBLES ET FRAIS ACCESSOIRES *(suite)*

2 2 1 *(suite)*

2 2 1 1 Renouvellement de mobilier

Crédits 1998	Crédits 1997	Exécution 1996
p.m.	p.m.	0,—

Commentaires

Ce poste est destiné à couvrir le remplacement du mobilier vétuste et hors d'usage.

2 2 1 2 Location de mobilier

Crédits 1998	Crédits 1997	Exécution 1996
p.m.	p.m.	0,—

Commentaires

Ce poste est destiné à couvrir la location de mobilier.

2 2 1 3 Entretien, utilisation et réparation de mobilier

Crédits 1998	Crédits 1997	Exécution 1996
p.m.	5 000	0,—

Commentaires

Ce poste est destiné à couvrir les frais d'entretien et de réparation du mobilier.

2 2 3 ***Matériel de transport***

2 2 3 0 Premier équipement en matériel de transport

Crédits 1998	Crédits 1997	Exécution 1996
p.m.	p.m.	0,—

Commentaires

Ce poste est destiné à couvrir l'acquisition de matériel de transport.

2 2 3 1 Renouvellement de matériel de transport

Crédits 1998	Crédits 1997	Exécution 1996
p.m.	p.m.	0,—

Commentaires

Ce poste est destiné à couvrir le renouvellement de véhicules qui atteindront au cours de l'exercice un kilométrage élevé justifiant leur remplacement.

AGENCE EUROPÉENNE POUR L'ÉVALUATION DES MÉDICAMENTS

CHAPITRE 2 2 — BIENS MEUBLES ET FRAIS ACCESSOIRES *(suite)*

***2 2 3** (suite)*

2 2 3 2 Location de matériel de transport

Crédits 1998	Crédits 1997	Exécution 1996
3 000	3 000	500,—

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les frais de location, de courte ou longue durée, de voitures.

2 2 3 3 Entretien, exploitation et réparation de matériel de transport

Crédits 1998	Crédits 1997	Exécution 1996
p.m.	p.m.	0,—

Commentaires

Ce poste est destiné à couvrir les frais d'entretien, de réparation et d'assurances pour les voitures de service (achat de carburant, lubrifiants, pneus, chambres à air, fournitures diverses, pièces de rechange, outillage, etc.).

2 2 5** **Dépenses de documentation et de bibliothèque

2 2 5 0 Fonds de bibliothèque, achats de livres

Crédits 1998	Crédits 1997	Exécution 1996
35 000	30 000	22 297,37

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les acquisitions d'ouvrages, de documents et d'autres publications non périodiques ainsi que des mises à jour de volumes existants nécessaires aux services de l'Agence.

2 2 5 1 Matériels spéciaux de bibliothèque, de documentation et de reproduction

Crédits 1998	Crédits 1997	Exécution 1996
p.m.	p.m.	0,—

Commentaires

Ce poste est destiné à couvrir l'équipement en matériels spécifiques pour bibliothèques (fichiers, rayonnages, meubles catalogues, etc.).

2 2 5 2 Abonnements aux journaux et périodiques

Crédits 1998	Crédits 1997	Exécution 1996
30 000	18 000	17 300,—

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses d'abonnement aux journaux et périodiques, y compris les périodiques spécialisés, journaux officiels, documents parlementaires, statistiques du commerce extérieur, bulletins divers, autres publications spécialisées et ouvrages de bibliothèque.

AGENCE EUROPÉENNE POUR L'ÉVALUATION
DES MÉDICAMENTS

CHAPITRE 2 2 — BIENS MEUBLES ET FRAIS ACCESSOIRES *(suite)*

***2 2 5** (suite)*

2 2 5 4 Frais de reliure et de conservation des ouvrages de bibliothèque

Crédits 1998	Crédits 1997	Exécution 1996
p.m.	p.m.	0,—

Commentaires

Ce poste est destiné à couvrir les frais de reliure et autres, indispensables à la conservation des ouvrages et périodiques, ainsi que les frais liés à la manipulation et à la récupération de documents dans des zones de stockages excentrées et, si cela est stipulé dans le contrat, les coûts de stockage.

CHAPITRE 2 3 — DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF COURANT

2 3 0 ***Papeterie et fournitures de bureau***

Crédits 1998	Crédits 1997	Exécution 1996
190 000	250 000	207 241,89

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les frais d'achat de papier, enveloppes, fournitures de bureau, produits pour les ateliers de reproduction ainsi que certaines impressions effectuées à l'extérieur.

2 3 2 ***Charges financières***

2 3 2 0 Frais bancaires

Crédits 1998	Crédits 1997	Exécution 1996
50 000	50 000	60 000,—

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les frais bancaires (commissions, agios et frais divers).

2 3 2 1 Différences de change

Crédits 1998	Crédits 1997	Exécution 1996
p.m.	p.m.	0,—

Commentaires

Ce poste est destiné à couvrir les pertes dues au taux de change encourues par l'Agence dans le cadre de la gestion de son budget, dans la mesure où ces pertes ne peuvent pas être compensées par des gains de taux de change.

2 3 2 9 Autres frais financiers

Crédits 1998	Crédits 1997	Exécution 1996
p.m.	p.m.	0,—

AGENCE EUROPÉENNE POUR L'ÉVALUATION DES MÉDICAMENTS

CHAPITRE 2 3 — DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF COURANT *(suite)*

2 3 3 ***Frais de contentieux***

Crédits 1998	Crédits 1997	Exécution 1996
p.m.	15 000	11 688,28

Commentaires

Cet article est destiné à couvrir les dépenses résultant du précontentieux et du recours à l'assistance d'avocats ou autres experts en qualité de conseils de l'Agence.

Il couvre également les frais des actions intentées contre l'Agence par la Cour de justice ou d'autres tribunaux.

2 3 4 ***Dommages et intérêts***

Crédits 1998	Crédits 1997	Exécution 1996
p.m.	10 000	0,—

Commentaires

Cet article est destiné à couvrir les dépenses à prendre en charge par l'Agence au titre de dommages et intérêts.

2 3 5 ***Autres dépenses de fonctionnement***

2 3 5 0 Assurances diverses

Crédits 1998	Crédits 1997	Exécution 1996
7 000	10 000	2 000,36

Commentaires

Ce crédit couvre les différents types d'assurance (responsabilité civile, assurance contre le vol, etc.) ainsi que les coûts d'assurance visés à l'article 64 du règlement financier de l'Agence.

2 3 5 3 Déménagements de services et travaux de manutention associés

Crédits 1998	Crédits 1997	Exécution 1996
5 000	p.m.	8 550,74

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les coûts liés aux déménagements, regroupements et manutentions de services (réception, stockage, installation) pour ce qui est de l'équipement, du mobilier et des fournitures de bureau.

2 3 5 9 Autres dépenses de fonctionnement

Crédits 1998	Crédits 1997	Exécution 1996
5 000	10 000	8 385,28

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les autres dépenses de fonctionnement non spécialement prévues aux postes précédents.

AGENCE EUROPÉENNE POUR L'ÉVALUATION
DES MÉDICAMENTS

CHAPITRE 2 3 — DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF COURANT *(suite)*

2 3 9 Publications

Crédits 1998	Crédits 1997	Exécution 1996
60 000	25 000	0,—

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les frais de publication non couverts au titre 3, en particulier les frais de publication de l'état des recettes et des dépenses de l'Agence au *Journal officiel des Communautés européennes*, conformément à l'article 14 du règlement financier de l'Agence.

CHAPITRE 2 4 — AFFRANCHISSEMENT ET TÉLÉCOMMUNICATIONS

2 4 0 Affranchissement de correspondance et frais de port

Crédits 1998	Crédits 1997	Exécution 1996
100 000	100 000	85 000,—

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses d'affranchissement et de port de la correspondance ordinaire, des rapports et publications, les frais d'envoi de colis postaux et autres effectués par air, mer et chemin de fer ainsi que le courrier interne de l'Agence.

2 4 1 Télécommunications

2 4 1 0 Téléphone, télécopieur et télex

Crédits 1998	Crédits 1997	Exécution 1996
270 000	350 000	200 112,73

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les redevances d'abonnement et les frais de communications par câbles ou par ondes radio (téléphone, télex, télégraphe, télévision, téléconférence, vidéoconférence), y compris les frais de toute transmission de données.

Il couvre également l'achat d'annuaires.

2 4 1 1 Équipements de télécommunications

Crédits 1998	Crédits 1997	Exécution 1996
40 000	60 000	41 065,04

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses d'équipement d'immeubles en matière de télécommunications, et notamment d'achat, de location, d'installation et de maintenance concernant le câblage.

CHAPITRE 2 5 — FRAIS DE RÉUNIONS

2 5 0 *Réunions en général*

Crédits 1998	Crédits 1997	Exécution 1996
p.m.	10 000	421,77

Commentaires

Cet article est destiné à couvrir les frais de voyage, de séjour et les frais accessoires des experts extérieurs invités aux réunions qui ne sont pas directement liées à la mise en œuvre du programme de travail de l'Agence.

Il couvre également les dépenses relatives à l'organisation de ces réunions dans la mesure où elles ne sont pas couvertes par l'infrastructure existante.

AGENCE EUROPÉENNE POUR L'ÉVALUATION
DES MÉDICAMENTS

TITRE 3

DÉPENSES OPÉRATIONNELLES

CHAPITRE 3 0 — DÉPENSES OPÉRATIONNELLES

Article Poste	Intitulé	Crédits 1998	Crédits 1997	Exécution 1996
	CHAPITRE 3 0			
3 0 0	***Réunions***			
3 0 0 0	Remboursement des frais des participants aux réunions	2 179 000	1 650 000	1 108 743,30
3 0 0 1	Interprétation	233 000	300 000	232 731,07
3 0 0 2	Restauration	70 000	60 000	59 834,40
3 0 0 3	Autres dépenses	5 000	p.m.	0,—
	Total de l'article 3 0 0	2 487 000	2 010 000	1 401 308,77
3 0 1	***Évaluation des médicaments***	9 800 000	7 000 000	3 267 500,—
3 0 1 0	Fonds Médicaments Orphelins/Anciennes LMR (Limites Maxima de Résidus)	p.m.	330 000	800 000,—
	Total de l'article 3 0 1	9 800 000	7 330 000	4 067 500,—
3 0 2	***Frais de traduction***			
3 0 2 0	Centre de traduction à Luxembourg	584 000	1 400 000	725 000,—
3 0 2 1	Autres traductions	p.m.	p.m.	16 000,—
	Total de l'article 3 0 2	584 000	1 400 000	741 000,—
3 0 3	***Études et consultants***	105 000	300 000	224 984,99
3 0 4	***Publications***	20 000	300 000	26 379,25
	TOTAL DU CHAPITRE 3 0	12 996 000	11 340 000	6 461 173,01
	Total du titre 3	**12 996 000**	**11 340 000**	**6 461 173,01**

AGENCE EUROPÉENNE POUR L'ÉVALUATION DES MÉDICAMENTS

TITRE 3

DÉPENSES OPÉRATIONNELLES

CHAPITRE 30 — DÉPENSES OPÉRATIONNELLES

300 ***Réunions***

3000 Remboursement des frais des participants aux réunions

Crédits 1998	Crédits 1997	Exécution 1996
2 179 000	1 650 000	1 108 743,30

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les frais de voyage, de séjour et les frais accessoires des membres du conseil d'administration, des comités scientifiques et de leurs groupes de travail ainsi que d'autres experts invités à ces comités et à leurs groupes de travail.

Il couvre également les dépenses relatives à l'organisation de ces réunions dans la mesure où elles ne sont pas couvertes par l'infrastructure existante.

3001 Interprétation

Crédits 1998	Crédits 1997	Exécution 1996
233 000	300 000	232 731,07

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les honoraires et frais de voyage des interprètes *freelance* et techniciens de conférence, ainsi que le remboursement des prestations assurées par le service commun « interprétation-conférences », pour toutes les réunions liées à la mise en œuvre du programme de travail de l'Agence.

3002 Restauration

Crédits 1998	Crédits 1997	Exécution 1996
70 000	60 000	59 834,40

3003 Autres dépenses

Crédits 1998	Crédits 1997	Exécution 1996
5 000	p.m.	0,—

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir d'autres frais liés à l'organisation de réunions.

AGENCE EUROPÉENNE POUR L'ÉVALUATION
DES MÉDICAMENTS

CHAPITRE 3 0 — DÉPENSES OPÉRATIONNELLES *(suite)*

3 0 1 ***Évaluation des médicaments***

Crédits 1998	Crédits 1997	Exécution 1996
9 800 000	7 000 000	3 267 500,—

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses des rapporteurs et corapporteurs sur des études et consultations spécialisées confiées à des experts hautement qualifiés (personnes ou entreprises) si l'agence ne dispose pas du personnel adéquat pour mener de telles études, ainsi qu'il est prévu à l'article 53 paragraphe 3 du règlement (CEE) nº 2309/93 du Conseil.

Il couvre également l'achat d'études déjà effectuées ou les abonnements auprès d'instituts de recherche spécialisés.

3 0 1 0 Fonds Médicaments Orphelins/Anciennes LMR (Limites Maxima de Résidus)

Crédits 1998	Crédits 1997	Exécution 1996
p.m.	330 000	800 000,—

3 0 2 ***Frais de traduction***

3 0 2 0 Centre de traduction à Luxembourg

Crédits 1998	Crédits 1997	Exécution 1996
584 000	1 400 000	725 000,—

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les frais des traductions expédiées au centre de traduction de Luxembourg, pour tous les textes directement liés à la mise en œuvre du programme de travail de l'Agence.

3 0 2 1 Autres traductions

Crédits 1998	Crédits 1997	Exécution 1996
p.m.	p.m.	16 000,—

3 0 3 ***Études et consultants***

Crédits 1998	Crédits 1997	Exécution 1996
105 000	300 000	224 984,99

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les coûts liés à la conclusion de contrats de services professionnels et d'études d'évaluation en rapport avec les activités de l'Agence.

CHAPITRE 3 0 — DÉPENSES OPÉRATIONNELLES *(suite)*

3 0 4 ***Publications***

Crédits 1998	Crédits 1997	Exécution 1996
20 000	300 000	26 379,25

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les frais de préparation, d'édition et de publication, sous quelque forme que ce soit, du rapport d'activités et d'autres publications de l'Agence, y compris, par exemple, les frais de papier, de dactylographie, de réalisation de copie ou d'impression, la production de diapositives, de photos, d'affichettes, etc., la distribution et autres activités indépendantes, ainsi que les coûts occasionnés par la promotion de la diffusion.

AGENCE EUROPÉENNE POUR L'ÉVALUATION
DES MÉDICAMENTS

TITRE 9

AUTRES DÉPENSES

CHAPITRE 9 0 — CRÉDITS PRÉVISIONNELS

Article Poste	Intitulé	Crédits 1998	Crédits 1997	Exécution 1996
	CHAPITRE 9 0			
9 0 0	***Crédits prévisionnels***	—	—	0,—
	TOTAL DU CHAPITRE 9 0	—	—	0,—
	Total du titre 9	**—**	**—**	**0,—**
	TOTAL GÉNÉRAL	**31 900 000**	**28 530 000**	**17 873 692,26**

AGENCE EUROPÉENNE POUR L'ÉVALUATION
DES MÉDICAMENTS

TITRE 9

AUTRES DÉPENSES

CHAPITRE 90 — CRÉDITS PRÉVISIONNELS

900 ***Crédits prévisionnels***

Crédits 1998	Crédits 1997	Exécution 1996
—	—	0,—

AGENCE EUROPÉENNE POUR L'ÉVALUATION
DES MÉDICAMENTS

Tableau des effectifs

Catégories et grades	Emplois permanents		Emplois temporaires	
	1997	1998	1997	1998
A 1	—	—	—	—
A 2	—	—	1	1
A 3	—	—	4	4
A 4	—	—	18	18
A 5	—	—	15	19
A 6	—	—	19	25
A 7	—	—	21	23
A 8	—	—	—	—
Total	—	—	78	90
B 1	—	—	2	2
B 2	—	—	6	8
B 3	—	—	8	12
B 4	—	—	9	9
B 5	—	—	6	5
Total	—	—	31	36
C 1	—	—	5	5
C 2	—	—	10	12
C 3	—	—	32	37
C 4	—	—	—	—
C 5	—	—	—	—
Total	—	—	47	54
D 1	—	—	—	—
D 2	—	—	4	4
D 3	—	—	—	—
D 4	—	—	—	—
Total	—	—	4	4
Total général	**—**	**—**	**160**	**184**